



29/04/2019

L'an deux mil dix-neuf, le douze avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Luc Clisson, Maire.

*Etaient présents:* Mmes et MM.: Jean-Luc Clisson, Emmanuelle Morillon, Denis Phelippeau, Florence David, Julien Bouteiller, Anne Ulvoas, Frédéric Richet, Valérie Bayle René Baty

*Absents excusés:* M. Paul Moinet ayant donné pouvoir à M. Frédéric Richet, M. Jany Jean ayant donné pouvoir à Mme Emmanuelle Morillon

*Absent:* M. Laurent Charrier

## ***Secrétaire de séance: Mme Florence David***

***Date de convocation: 25.03.2019 Affichage du 19.04.2019***

Le compte-rendu du 08 février 2019 n'appelle pas d'observation. Il est approuvé à l'unanimité.

### **BUDGET**

Comme chaque année, le montant des subventions d'Etat a été publié tardivement (jeudi 4 avril). Globalement, elles sont stables mais en légère diminution au prorata du nombre d'habitants. La situation financière est moins tendue. L'emprunt de la construction de la classe maternelle arrive à échéance cette année. Les dépenses de personnel sont moins importantes.

Certaines charges poursuivent leurs augmentations:

- La participation au SDIS est en progression de 20 % (9269,50 €). Depuis 2015, la hausse correspond à 107 %.
- Les charges du SIVS augmentent de 2,22 % (répartition différente: baisse d'effectifs et de population pour Prin).
- La participation au SIVOM reste quasi identique à 43663,55 € (+ 187,67 €)

### **COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2018**

Monsieur le Maire présente les résultats de l'exercice 2018. L'exécution du budget 2018 montre un excédent de fonctionnement cumulé de 94022,45 € et un excédent d'investissement de 13 924,19 €. Des crédits ont été reportés à hauteur de 15000,00 € pour permettre le mandatement de l'investissement en début d'exercice

Le Conseil Municipal vote le compte administratif 2018 à l'unanimité. Il approuve également le compte de gestion dressé par le comptable, dont les résultats sont en parfaite concordance avec les chiffres du compte administratif.

### **AFFECTATION DES RÉSULTATS 2018**

Après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2018, constatant que le compte administratif présente un excédent de 94022,45 € auquel s'ajoute la reprise de l'excédent du CCAS suite à sa dissolution, soit un total de 96863,00 €, le Conseil décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit:

- Affectation en réserves 1068.....: 1075,81 €
- Report en fonctionnement R002.....: 95787,19 €

### **TAUX D'IMPOSITION**

Vu la position de la commune dans les strates équivalentes tant au niveau intercommunal que département ou national, le Maire propose de ne pas augmenter les taux cette année, ce que le Conseil Municipal accepte.

Les taux sont fixés ainsi qu'il suit:

- Taxe d'habitation.....: 14,09 %
- Taxe sur le foncier bâti.....: 21,59 %
- Taxe sur le foncier non bâti.....: 72,07 %.

### **BUDGET PRIMITIF 2019**

La commission des finances s'est réunie le 08 avril pour étudier le projet de budget.

Le Maire en détaille les principaux chapitres:

#### **Section de fonctionnement:**

##### **Dépenses:**

- Charges à caractère général ...: 95 272 €
- Charges de personnel.....: 107180 €
- Autres charges de gestion...: 162 550 € en hausse de 9 000 € en raison de l'augmentation de la contribution au SDIS, des crédits affectés aux subventions, de l'intégration des articles liés aux compétences de l'ex-CCAS.

Le Conseil Municipal ne souhaite pas verser d'indemnité au comptable pour l'année 2019.

##### **Recettes:**

- Excédent antérieur reporté.: 95 787,19 €
- Produits des services.....: 25 000 € (vente de récoltes/de bois)
- Impôts et taxes.....: 203 749 €
- Dotations, subventions.....: 112 119 € (dotations Etat, Département, CAN)
- Autres produits de gestion.: 32120 € (fermages et loyers),

#### **Section d'investissement**

##### **Dépenses:**

- 29 000 € pour les bâtiments (espace cinéraire, bâtiments scolaires, logement locatif)
- 75000 € en installation de voirie pour la réalisation de chicanes et la pose de coussins berlinois rue de l'église et l'enfouissement de réseau

- 13 000 € d'acquisition de matériel
- 19 650 € pour l'amortissement des 3 emprunts

#### **Recettes:**

- 78 254,00 €: virement de la section de fonctionnement
- 10 596,19 €: FCTVA liés aux travaux de sécurité à l'Ile Bapaume en 2017.
- 40000,00 €: subventions PACT CAN (aménagement sécurité rue de l'Eglise et enfouissement de réseaux rue du Bief).
- 9000,00 €: subvention du département (aménagement rue de l'Eglise).

Le Conseil Municipal vote le budget qui s'équilibre en dépenses et en recettes à:

- Section de fonctionnement ...: 474096,00 €
- Section d'investissement....: 139 926,00 € des dépenses nouvelles auxquels s'ajoutent les crédits reportés à hauteur 15000,00 €.

#### **DELIBERATION A PRENDRE**

**Prévoyance: mandat au CDG:** après l'avis favorable du Comité Technique du CDG, le Conseil Municipal donne mandat au Centre de Gestion des Deux Sèvres afin de lancer la consultation pour la mise en place d'une nouvelle convention de participation "Prévoyance".

**SIEDS:** Le Conseil Municipal délibère favorablement pour renouveler, avec le SIEDS, la convention "Système d'Information Géographique d'Intérêt Local" (SiGiL) pour une durée de cinq ans et d'un coût annuel de 480 €. Il autorise le Maire à signer la convention de partenariat.

**Adhésion à la Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles:** la commune est actuellement adhérente à la FDGDON, le Maire propose de renouveler cette adhésion pour un montant de 57,31 €.

**Abattage des peupliers:** l'exploitation des peupliers est reportée à fin 2019. Le nombre de peupliers à abattre sera revu à la hausse afin de ne réaliser qu'une seule vente.

**Problèmes liés à l'utilisation de la salle des Fêtes :** trois problèmes distincts: le bruit, la propreté et l'équipement.

Deux locations successives, en début d'année, ont dépassé les limites de niveau sonore admissible pour les riverains. De nombreuses plaintes ont été enregistrées. Seule solution efficace, l'installation d'un limiteur de pression acoustique qui représente un coût de 4 140 €, somme importante pour des inconvénients majeurs mais peu fréquents

Des locataires ne rendent pas la salle dans un état de propreté satisfaisant (4 serpillages nécessaires après la location du 02 mars). Autre constat, la majeure partie des couverts (notamment les couteaux) et des plats de service a disparu. Un inventaire en début et en fin de location devient impératif. Afin de moderniser un peu l'ensemble, les rideaux, la table et l'évier en faïence de la cuisine mériteraient d'être remplacés.

Une commission de réflexion est créée.

**Subvention voyage scolaire:** l'école de Prin organise un séjour scolaire à Dolus d'Oléron. Le souhait est de pouvoir emmener l'ensemble des élèves du CE1 au CM2. Pour permettre à tous de participer sans frein financier, les enseignantes demandent une somme forfaitaire de 2 500 € par commune. Le Conseil Municipal de Prin a donné son accord. Monsieur le Maire propose que la subvention soit calculée au prorata du nombre d'élèves bourdetais participant, soit 28 (32 pour Prin). La subvention est fixée à 2200 € pour la commune du Bourdet.

**Ajustement des indemnités à verser à Mme Le Normand:** La cour administrative d'appel de Bordeaux a donné lecture de son jugement le 20 décembre. Elle a modifié les sommes dues par l'Etat. Madame Le Normand se retourne contre la commune pour percevoir la différence. Un rendez-vous a été pris avec Maître Gand pour évoquer cette affaire.

**Questions diverses:**

***Adhésion à ID 79:*** lors d'une rencontre avec le Chef de l'Agence Technique Territoriale du Niortais, celui-ci a conseillé d'adhérer à ID79. Cette agence du Conseil Départemental aide matériellement les communes dans leurs projets d'ingénierie. Le Conseil Municipal y est favorable et autorise le maire à signer les documents s'y rapportant. Montant de l'adhésion: 200,00 €

***Donation GREARD André:*** suite au décès de monsieur GREARD, ses enfants envisagent de léguer à la commune une parcelle en friche de 14 a 21 ca située entre les deux biefs de Sauzais (entre la Maraichine et la voirie communale VC 11). Le conseil souhaite connaître le coût des frais notariés.

***Elections européennes :*** elles se tiendront le dimanche 26 mai, le dispositif habituel est reconduit. Un tableau à compléter sera transmis à chaque conseiller municipal pour les permanences.

***Vente de matériel:*** Le Conseil Municipal donne son accord pour la vente, au prix de 2500 €, de la faucheuse d'accotement de marque Bomford type GT 324 S à Monsieur Cyril Boureau qui en a exprimé la demande.

***14 juillet:*** Monsieur Jean souhaite que la possibilité de tirer un feu d'artifice soit étudiée.